

nuits

info

Novembre

2020

N°27

Rétrospective
en images

Editorial

A savoir...

LA BATAILLE
de Nuits

Culture

État civil

Tribunes libres

À ne pas manquer...



www.ville-nuits-saint-georges.fr



Rejoignez-nous!





- 1 { Cérémonie du 10 septembre }
- 2 { Bien vieillir en Côte d'Or « appartement séniors » }
- 3 { Inauguration du Musée }
- 4 { Braderie des commerçants }
- 5 { Feu d'artifice du mois d'août }





J'ai mal à ma France, j'ai mal à mon Nuits.

Loin de moi l'idée de commenter l'actualité insupportable que nous connaissons, d'autres le font et bien mieux que moi, mais je ne peux laisser passer l'occasion sans lancer quelques remarques permettant de nourrir la réflexion.

On n'est plus à l'époque des anarchistes, la société s'est assagie et la Police possède des moyens d'une autre efficacité, alors pourquoi certaines personnes respectent-elles aussi peu la personne humaine et pourquoi elles et d'autres ne respectent plus les institutions et les hommes et les femmes qui les incarnent ?

Pourquoi a-t-on perdu le sens de l'intérêt général et la notion de civisme alors que nos enseignants font leur travail, les associations créent du lien social, les services de l'Etat et des collectivités territoriales jouent leur rôle ?

Je pense que c'est parce que la devise même de la République est dévoyée :

- La LIBERTE, oui certainement, mais nous ne sommes pas sur une île déserte et le bon sens ainsi qu'une bonne éducation devraient nous empêcher de faire n'importe quoi. Alors je considère comme irresponsable de prétendre qu'on a le droit de tout faire.

- L'EGALITE, oui certainement, mais elle est valable pour tout le monde et vis-à-vis de tout le monde, pas seulement pour soi.

- La FRATERNITE, oui certainement, mais elle doit être conçue comme générale et ne pas rester confinée à certains clans, bandes ou communautés.

En fait, chacun doit comprendre qu'il a des DROITS certes, ceux que lui confère la Constitution, mais qu'il a aussi des DEVOIRS, ceux que les Lois et Règlements imposent à tous les citoyens et qui constituent de véritables règles de comportement.

On peut d'ailleurs légitimement ne pas être satisfait par les gens qui nous gouvernent ou qui nous entourent, mais ce n'est pas pour autant que l'on doit se laisser aller à des actes de barbarie ou de violence, même verbale. Il existe des tribunaux tout à fait aptes à recevoir les plaintes quelles qu'elles soient ou les recours et à trancher les différends. Il y a aussi un moyen d'expression, basique si j'ose dire, les élections que malheureusement beaucoup boudent.

Enfin, si certains veulent changer une partie des fondements de notre République, la laïcité par exemple, ou bien seulement contestent la façon d'agir des élus et autres responsables locaux, je leur suggère d'aller dans un pays ou une région où ils se sentiraient plus à l'aise.

Et à Nuits-Saint-Georges ? Nous avons la chance de ne pas être victimes du terrorisme ou de violences extrêmes, alors faisons chacun un petit effort pour VIVRE ENSEMBLE et pour respecter notre voisin, les représentants de l'Etat, les enseignants, les religieux et aussi ceux qui ont été démocratiquement élus ainsi que les décisions qu'ils ont prises en toute légitimité.

Pensez que votre Liberté s'arrête là où celle des autres commence.

En ces temps exceptionnels et contraignants, je vous souhaite de vous porter au mieux, en échappant à cette pandémie furieuse et j'espère que vous respectez les mesures de sauvegarde imposées ou préconisées par le Gouvernement, elles nous protègent et elles vous protègent.

Il s'agit là aussi de civisme.

Bonne santé à toutes et à tous.

Alain Cartron Maire de Nuits-Saint-Georges



Le correspondant défense

Une mission d'interface au service du lien armée-nation

Le correspondant défense est un élu municipal qui est **l'interlocuteur privilégié des administrés ainsi que des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions Défense.**

En effet, nos concitoyens ont des attentes en matière d'information sur la politique de défense, les opérations conduites par nos soldats sur le territoire national ou à l'étranger, l'effort de défense de notre pays (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore sur les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de nos armées.

Le correspondant défense agit ainsi en tant que relais pour expliquer **le parcours de citoyenneté** en lien avec les établissements scolaires. Il explique les dispositifs de l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense de notre pays.

Le correspondant défense a aussi un rôle pédagogique concernant **le devoir de mémoire**, la reconnaissance et la solidarité de la Nation. L'enseignement de la défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels. « J'attache une importance primordiale à ce rôle » affirme Christian MASSOT, le nouveau correspondant défense de la commune de Nuits-Saint-Georges.

Le correspondant défense est par ailleurs chargé de faire **le lien avec les associations patriotiques** réunies au sein du Comité d'Entente du Pays de Nuits-Saint-Georges: le Souvenir Français, la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) et l'Union Nationale des Combattants (UNC).

Enfin, il est **le relais local du Délégué Militaire Départemental (DMD)** en cas de crise.



SIGNATURE DES CONVENTIONS CLASSES DEFENSE ET SECURITE GLOBALE

Pour la deuxième année consécutive, des conventions classes défense sécurité globale (CDSG) ont été signées le mercredi 30 septembre 2020 entre le 511^e Régiment du Train d'Auxonne et six établissements scolaires de Côte-d'Or, dont le collège Félix Tisserand de Nuits-Saint-Georges.

Cette cérémonie qui s'est déroulée au collège La Croix des Sarrasins à Auxonne, était présidée par Madame Nathalie Albert-Moretti rectrice de l'académie de Dijon et par le colonel Samuel Morice chef de corps du 511^e Régiment du Train et délégué militaire départemental.

Pour notre ville, la convention a été signée par Madame Véronique Dupouy, principale du Collège Félix Tisserand, Monsieur Christian Massot, conseiller municipal et correspondant défense représentant le Maire de Nuits-Saint-Georges, ainsi que le Lieutenant de Vaisseau Sbay, représentant le Commandant du Sous-Marin Nucléaire d'Attaque « Rubis », dont la ville est marraine.

Pour rappel, le dispositif des « classes de défense et sécurité globale » fait partie des 8 actions du plan « égalité des chances » crée en 2007 par le ministère de la défense et celui de l'éducation nationale. Il s'adresse en particulier aux élèves des classes de 3^{ème}.



Les principaux objectifs de ce plan sont les suivants :

- développer le sens de la citoyenneté et les valeurs de la République ;
- promouvoir la communauté de défense et faire vivre le lien Armées-Nation ;
- développer le civisme en transmettant le savoir-être, l'éthique civique et les valeurs collectives qu'incarnent les armées.



Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½	Créez votre compte sur www.majdc.fr dès réception d'un mail du Service National
A 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la Journée défense et citoyenneté.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC
ou l'attestation individuelle d'exemption médicale



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.



Connectez-vous sur



REQUALIFICATION DES JARDINS de l'ARQUEBUSE et ANGLAIS

Un triple constat s'impose pour les jardins de l'Arquebuse et Anglais :

- Le parking est très dégradé,
- Les eaux pluviales ne s'infiltrent plus,
- Plusieurs arbres malades sont à remplacer (Audit ONF),

Fruit d'une réflexion collective entre élus (Commissions Urbanisme et Espace Public), Services municipaux et le Bureau d'études (MAYOT-VERDI), la requalification décidée veut :

- ◆ Conserver le caractère du lieu convivial où les piétons et vélos peuvent se sentir en sécurité,
- ◆ En faire une véritable porte d'accès au centre-Ville et à ses commerces.
- ◆ Rendre les jardins plus accueillants, en retravaillant les îlots de fraîcheur et la zone d'activité pour les enfants,
- ◆ Faciliter et sécuriser l'accès à l'Ecole Barbier, au Clos Michel, à la MJC, au Musée, à la Bibliothèque, ainsi qu'à la salle Jean Macé et aux différents services de la Mairie,
- ◆ Permettre le stationnement, mais pas de longue durée, à proximité des sites ci-dessus.

Le projet s'inscrit dans l'esprit d'une transition écologique mise au service de tous les usagers. Il y aura donc :

- ◆ Reprise des bandes de roulement pour les véhicules et des places de stationnement qui seront, elles, sur des pavés joints gravillons absorbant l'eau de pluie,
- ◆ L'ensemble sera réellement accessible et sécurisé, à la fois pour le stationnement des véhicules PMR et pour la desserte des divers sites.
- ◆ Pour faciliter le roulement des poussettes et les déplacements PMR, un certain nombre d'allées seront en béton désactivé et non plus en gravillons.
- ◆ Un passage "roulant" sera réalisé entre l'Arquebuse et la cour du Musée.
- ◆ Les murs de la MJC et de la Bibliothèque seront végétalisés sur des structures grimpantes. Les arbres malades seront remplacés par des essences plus résistantes à la sécheresse. Le tour du monument aux morts sera redessiné de façon à créer un espace dédié aux commémorations.
- ◆ Une noue sera créée au centre du parking et sur toute sa longueur, plantée de vivaces et d'arbustes. Elle captera les eaux pluviales et les dirigera dans un réservoir enterré de 20000 litres, elles serviront à l'arrosage,
- ◆ L'aire de jeux pour les jeunes enfants sera étendue avec de nouvelles installations ludiques,
- ◆ Des toilettes seront implantées à l'entrée du Jardin des Buttes,
- ◆ Le mur qui longe la RD974 sera abaissé et des grilles contemporaines donneront de la visibilité sur le jardin Anglais pour mettre en valeur le patrimoine du Musée et de la Bibliothèque et d'autre part « aérer » la rue Camille Rodier.

PROJET JARDIN DE L'ARQUEBUSE

Places de stationnement : 69 dont 2 PMR



Le coût des travaux est estimé à 810000 euros financés à hauteur de 80% environ par des subventions du Pays Beaunois (Europe) et du Département. Cette revalorisation, travaillée en commission à la fois par l'ancienne municipalité et la nouvelle, a été présentée au Conseil Municipal du 14 septembre 2020 et n'a fait l'objet d'aucune remarque. À la suite de la réunion publique du 28 septembre, quelques modifications ont été apportées, notamment en ce qui concerne le passage entre les deux jardins.

Que faire de vos déchets ?

Le constat :

Malgré la prévention et l'information, les incivilités sont de plus en plus nombreuses notamment en ce qui concerne les déchets ménagers.

Trop souvent les équipages de collecte rencontrent des dysfonctionnements comme : bacs débordants, contenant non homologués, bacs détériorés, déchets non conformes. Et ils sont confrontés à des déchets sauvages un peu n'importe quand et n'importe où.

Je suis nouvel arrivant, que dois-je faire ?

Il faut contacter le service déchets de la Communauté de communes au 03 80 61 18 19 ou consulter le site : service.dechets@ccgevrey-nuits.com. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires afin de pouvoir vous équiper d'un conteneur roulant ou de sacs prépayés (en cas d'impossibilité de stockage de bac). Si vous ne vous déclarez pas à la Communauté de communes, vous vous exposez à de fortes amendes. Pour rappel depuis le début d'année ce ne sont pas moins de 15 amendes qui ont été appliquées à des foyers suite à des constatations de dépôts sauvages dans notre ville.

Que faire des ordures ménagères ?

Les mettre dans des sacs (type poubelle de préférence) qui seront stockés dans le bac roulant que vous serez allé chercher au service déchets (Centre technique Intercommunal, 1, rue Lavoisier)

La communauté de Communes procède au ramassage tous les lundi matins. Vous devez donc sortir votre bac sur le trottoir, devant chez vous le dimanche soir ou le lundi avant 7 heures,

puis le rentrer dès que possible après le passage du service. ATTENTION ! Lorsque le lundi est un jour férié (lundi de Pâques par exemple), le ramassage s'effectue le mercredi suivant.

Que faire des déchets recyclables ? (papiers, emballages, verre)

Des point d'apport volontaire ont été positionnés en divers endroits de la commune. Ils sont uniquement destinés à la collecte des papiers (bleu), des emballages recyclables (jaune) et des emballages en verre (vert).

Malheureusement, ces colonnes arrivent trop rapidement à saturation car de nombreux déchets indésirables sont déposés volontairement à l'intérieur ou à l'extérieur, ce qui occasionne des monticules de déchets dégradants pour l'image de la ville.

Ces déchets indésirables ramassés par nos services ont un coût. Cela représente une somme de 7€ par habitant et par an à l'échelle de la Communauté de communes, qui est bien sûr répercutée sur vos factures.

Infos déchets Covid-19

La crise sanitaire de la COVID-19 entraîne la recrudescence d'une pollution liée à des déchets d'un nouveau type : lingettes, gants et masques usagés jetés sur la voie publique ou en pleine nature.

Ces déchets potentiellement contaminés peuvent contribuer à la propagation du virus tout en affectant durablement notre environnement et ces déchets représentent un risque non négligeable pour les agents sur le terrain.

Les mouchoirs, gants, lingettes et masques à usage unique doivent être jetés dans un sac plastique dédié et, résistant, à fermer et à garder 24 heures. Ensuite, jetez-les dans votre sac poubelle, à déposer fermé avec les ordures ménagères.

Un peu de civisme, respectez votre environnement ainsi que les agents qui entretiennent au quotidien l'ensemble des sites.



STOP aux dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants



A l'approche de l'hiver... On balaie devant sa porte !

«Par temps de neige, les propriétaires, les occupants, ou à quelque titre que ce soit, les affectataires de bâtiments, d'immeubles d'habitations, de boutiques ou de magasins, et généralement de tous les locaux ou terrains ayant immédiatement accès sur la voie publique, sont tenus de balayer sur toute la longueur du trottoir bordant la propriété».



Déjections des animaux domestiques : on ramasse

Il est interdit, sous peine de verbalisation, de déposer des déjections sur la voie publique.

Outre le mobilier urbain, les jardinières et espaces verts doivent être particulièrement respectés. Des « canisettes » ont été installées en plusieurs endroits de la ville ; vous y trouverez des sacs que vous pourrez y déposer après usage.

Info déchèterie de Nuits-Saint-Georges (route de Chaux)

	ETE	HIVER
Lundi	14h – 18h	14h – 17h
Mardi	14h – 18h	14h – 17h
Mercredi	14h – 18h	14h – 17h
Jeudi	14h – 18h	14h – 17h
Vendredi	14h – 18h	14h – 17h
Samedi	8h30 – 12h / 14h – 18h	8h30 – 12h / 14h – 17h



Brûlage des végétaux

Il est interdit tout au long de l'année de brûler des végétaux à l'air libre. Les déchets verts doivent être déposés à la déchèterie où des containers spécifiques sont mis à disposition.



Travaux bruyants

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Dispositif de collecte et traitement des Déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux (DASRI)

Prochainement, la borne DASRI qui se trouve rue Docteur Louis Legrand près du Marché Couvert, sera supprimée. Ce sont les pharmaciens qui, en liaison avec les patients, se chargeront d'éliminer ces déchets.



150^{ème} ANNIVERSAIRE
75 ANS 3 GUERRES - 75 ANS DE PAIX

Bataille de Nuits

18 Décembre 1870

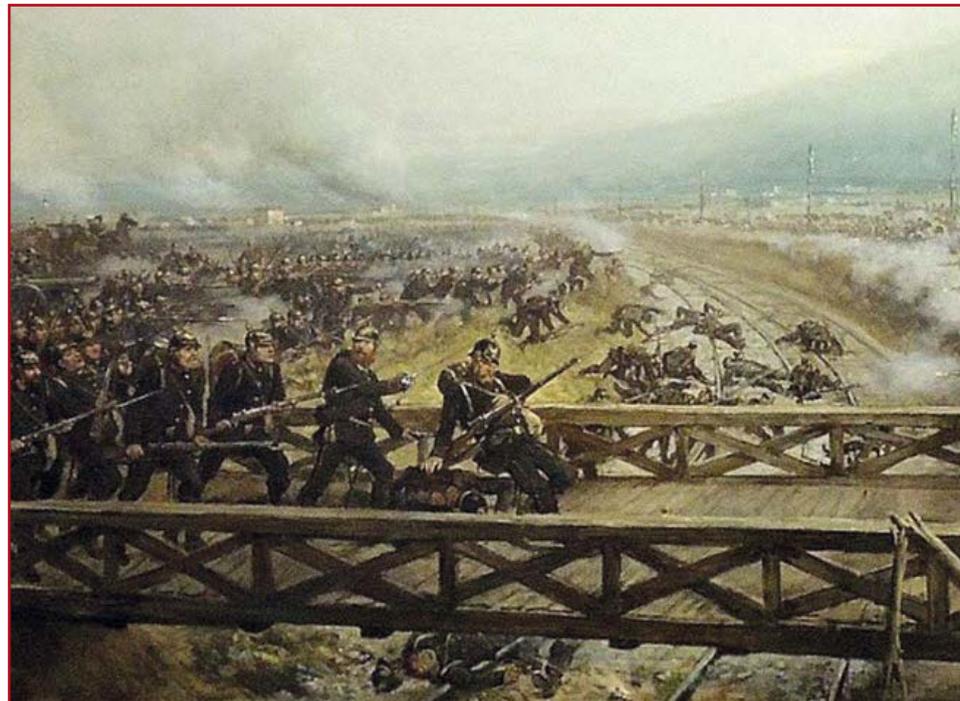
Ce 18 décembre, par un temps brumeux, une partie des troupes françaises stationnées à Nuits, commandées par le Général Camille Crémier (1), part en reconnaissance sur la route de Dijon et s'arrête à Gevrey. Pendant ce temps, l'essentiel de la division badoise du XIV^{ème} corps du Général von Werder, 13 à 14.000 hommes, exécute un plan conçu afin de prendre les français à Nuits, ou de les rejeter sur Beaune, pour ensuite marcher sur Vesoul et Besançon.

Le 17 décembre, son aile droite (Général Degenfeld) est allée à Urcy d'où elle doit partir tôt le 18 pour Villars-Fontaine par L'Étang-Vergy et attaquer le plateau de Chaux. Une autre colonne (Major Unger) suit la route de Beaune par Nuits et une troisième (Colonel Arnold), par Chamboeuf et Curley, doit gagner Concoeur et le plateau de Chaux. La colonne principale de Werder massée à Longvic en part à 7 heures et demie par la route de Seurre jusqu'à Saulon et, obliquant à droite, gagne Boncourt en direction de Nuits, par Barges, Broindon, Epernay et Saint-Bernard. Elle rencontre nos éclaireurs et francs-tireurs qui préviennent de suite Crémier à Gevrey et se replient sur Saint-Bernard et Boncourt auprès du bataillon de la Gironde et du 32^{ème} de marche du Lieutenant-Colonel Graziani.

Crémier revient sur Nuits où il arrive à 11 heures alors que le canon résonnait déjà à Boncourt et Villars. Il donne ses ordres : Graziani doit résister le plus longtemps possible et se retirer sur La Berchère puis, si sérieusement obligé, prendre position dans la tranchée du chemin de fer... La 1^{ère} légion du Rhône du Colonel Celler adossée à Vosne doit défendre le nord de Nuits... Les troupes françaises du plateau de Chaux, dont des combattants du 32^{ème} de marche sous le commandement du Colonel Poulet, des francs-tireurs, des batteries du 9^{ème} d'artillerie, doivent s'opposer à Degenfeld... Le reste des troupes françaises reste en réserve à Nuits et près de Premeaux.

Degenfeld arrive à 10 heures 30 en avant de Villars, y place son artillerie, celle-ci bien supérieure en nombre et en portée à la nôtre mise en batterie sur le plateau. Il lance ensuite son infanterie à l'attaque du plateau de Chaux, donnant ainsi la main à Arnold. Mais la magnifique position de Chaux étant fort bien défendue, il donne l'ordre de l'attaquer par la vallée du Muzin (2), sans succès. Vers 15 heures il ordonne la retraite, qui sera accélérée par l'attaque de la 2^{ème} compagnie du Capitaine Masse de la 2^{ème} légion du Rhône et les tirailleurs du 32^{ème}. Il ne s'arrêtera qu'à Marsannay et Perrigny.

Arnold, arrivé à Concoeur à 11 heures 30, mais sans artillerie, échoue également. En début d'après-midi, rappelé par Werder, il descend à Vosne pour remplacer Unger qui doit concourir à l'attaque de la tranchée du chemin de fer.



Graziani, avec le 32^{ème} de marche et le bataillon de la Gironde, s'appuyant sur une ligne Château de La Berchère - Boncourt et Agencourt, supporte les premiers assauts de la troupe de Werder venant de la plaine. Résistant au mieux au 1^{er} grenadiers badois, il est contraint de se retirer sur le château à midi et demie. Atteint à la poitrine, mourant, il remet le commandement au chef des Girondins, Mr de Carayon-Latour. Malgré l'héroïsme de celui-ci, le château est enlevé par l'ennemi, avec une soixantaine de nos soldats et blessés. C'est la retraite sous le feu ennemi, en direction de la voie de chemin de fer, nous coûtant 200 morts, blessés ou disparus.

A 14 heures, la tranchée du chemin de fer est maintenant occupée par les français du pont de Vosne jusqu'à la gare et au Muzin (2) : 3.200 hommes, soit trois bataillons de la 1^{ère} légion du Rhône, les Girondins et le 32^{ème} de marche, tous bien postés mais sur un front étendu de 3 kilomètres.

Les troupes badoises, réunies, font face à la tranchée et débordent à droite et à gauche. Entre Agencourt et Boncourt, le Colonel Celler entraînant ses légionnaires du Rhône repousse l'ennemi, mais tombe frappé à mort. L'assaut badois est renouvelé et arrive à portée des pistolets de la tranchée française. Un éclair se prolonge le long du chemin de fer, les allemands disparaissent, morts, blessés, vivants, « tombent comme des épis sous un vigoureux coup de faux » (3)... Les bataillons de Werder n'osent plus se relever. Les officiers obligent du plat du sabre les soldats à se tenir debout et à combattre. Ils avancent par bond mais à chaque décharge française, ils se couchent à terre, décimés, démoralisés...

La nuit approche. Les badois enlèvent la partie de la tranchée près du passage à niveau, bien que les français soutenus par l'artillerie de Chaux l'aient courageusement défendue. Ils la prennent alors toute en enfilade de la gare au Pont-

Saint-Bernard, obligeant nos soldats à l'abandonner pour n'être point cernés, mais avec des pertes terribles : la 1^{ère} légion perd la moitié de ses officiers et 700 hommes. Nombre de légionnaires sont rentrés dans Nuits et gagnent déjà le plateau. D'autres, postés près du grand jardin anglais, tiennent à distance les allemands, aidés par l'artillerie placée sur les hauteurs. Ces efforts ne suffisent plus, l'ennemi arrivant en nombre dans la ville par le nord et l'est. Crémer ordonne la retraite sur Chaux qui s'effectua tout en combattant. Soudain, une fusillade éclate au sud ! C'est le Colonel Millot avec un bataillon du 57^{ème} de marche venu de Beaune qui s'élançe, soutenant les nôtres... Efforts héroïques de tous, combats de rue obstinés et intrépides, mais infructueux, favorisant cependant une retraite opérée en bon ordre et que l'ennemi n'osa pas inquiéter. Le Général Crémer n'ayant plus de munitions se retira sur Beaune où il arriva à onze heures du soir...



« Nous avons cédé au nombre ; mais les vainqueurs qui tous avaient été obligés de combattre, succombaient de fatigue, de faim, de tristesse. Redoutant une nouvelle attaque, ils se hâtent dès le lendemain vers Dijon » (4)
Le Général von Werder et ses troupes quittèrent Nuits le 19 décembre, à partir de 6 heures du matin...

Nous avons 1.200 ou 1.300 hommes hors de combat, environ 350 tués dont les colonels Celler et Graziani, auxquels s'ajoutent 650 prisonniers. Les pertes des Badois étaient à peu près égales aux nôtres, 229 tués dont 18 officiers, 693 blessés dont le Prince de Bade avec 36 autres officiers.

Nos soldats, qui ont tenu tête aux troupes allemandes étaient pour beaucoup des enfants de Lyon et de Bordeaux, arrachés au foyer et improvisés combattants. Aux heures de halte, ils battaient la semelle, en attendant de manier le chassepot (5) ou qu'on leur donnât l'ordre de courir à la baïonnette...

Ils ne se plaignaient pas, car ils croyaient toujours à l'étoile de la France et surent faire leur devoir !...

Remi Vitrey, membre du « Souvenir Français »



La Bataille de Nuits – 18 Décembre 1870 (Théodore LEVIGNE)
Musée de Nuits-Saint-Georges

(1) Crémer, capitaine d'état-major promu Général par Gambetta

(2) Rivière « Le Meuzin »

(3) et (4) Clément-Janin, cité par C. Theuriet, « Histoire de Nuits » p. 171 et p. 173

(5) fusil Modèle 1866, dit Chassepot du nom de son créateur, Antoine-Alphonse Chassepot

Sources :

« Récits militaires - T.2 », Général Baron Ambert (1885)

« Histoire de Nuits », Charles Theuriet (1886)

« Nuits-Saint-Georges en Bourgogne », Nicole Pinasseau (1989)

« La guerre de 1870 en pays nuiton », Bernard Dangréaux, Le Cavalier d'Or n°2 (2000)

A Nous le souvenir... A Eux l'immortalité. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- **29 novembre** : conférence à la Maison de Nuits (entrée gratuite) réservation au 06 62 54 27 72
 - **Du 9 au 15 décembre** : exposition salle Jean Macé de 10h à 12h et de 14h à 18h. Entrée libre
 - **Samedi 12 décembre** : journée mémorielle
 - A 9 heures, rendez-vous devant le Monument aux Morts des villages suivants : Agencourt, Boncourt-le-Bois, Chaux, Concoeur, Fussey, Premeaux-Prissey, , Villars-Fontaine et Vosne Romanée.
 - A NUITS-SAINT-GEORGES : rendez-vous à 10h50 devant le monument de 1870.
- Défilé en musique et présence des porte-drapeaux.

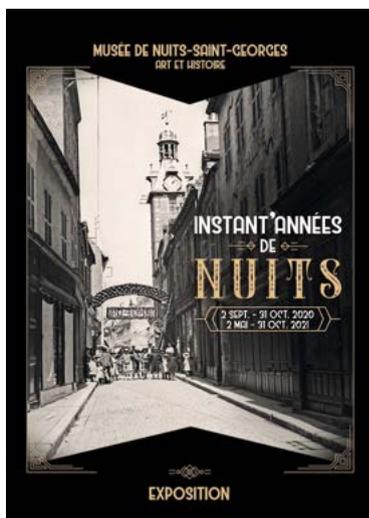


Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, les commémorations sont repoussées en 2021

Musée de Nuits-Saint-Georges

Instant'Années de Nuits

Prolongation de l'exposition en 2021



Affiche © Cha Studio

L'exposition Instant'Années de Nuits a ouvert ses portes le 2 septembre dernier pour une durée de deux mois. Elle donne à voir différentes facettes du Nuits-Saint-Georges des années 1919 à 1939, période qu'on appelle « l'entre-deux-guerres ». Si vous n'avez pas eu le temps de la découvrir, vous pourrez vous y rendre en mai prochain puisqu'elle se prolongera du 2 mai au 31 octobre 2021.

Les clichés d'une personnalité nuitonne mis à l'honneur

Le point de départ de l'exposition était de rendre publics, pour la première fois, des tirages de plaques de verre réalisées par Jules Misserey (1878 – 1941), données au Musée par sa famille, grande famille nuitonne, propriétaire d'une maison de vins sur plusieurs générations.

Les clichés de Jules Misserey occupent une large place dans le parcours. Ils apportent un éclairage nouveau sur la ville et complètent les autres documents exposés provenant des collections du Musée, des archives de la ville, de prêts de structures publiques, privées, et de particuliers.

L'entre-deux-guerres : une période décisive dans l'histoire de Nuits-Saint-Georges et de la Bourgogne

Trois thématiques principales ont été privilégiées pour témoigner de la période : l'urbanisme, les activités économiques et la vie quotidienne. Nous vous invitons à vous immerger dans cette période contrastée et déterminante dans la renommée de la ville.

Il s'agit de deux décennies au cours desquelles Nuits-Saint-Georges se modernise et change de visage pour s'adapter aux progrès scientifiques, techniques et aux styles artistiques, architecturaux... C'est aussi à cette époque que se développent le tourisme et le folklore liés aux activités qui gravitent autour du vin et du jus de raisin. Ils constituent un enjeu majeur en Bourgogne dans un contexte de crise du commerce des vins. La vie quotidienne est par ailleurs marquée par des événements festifs, des commémorations, des rites de passage et des évolutions qui touchent divers domaines de la vie courante.



Nuits-Saint-Georges en fête, Jules Misserey
Plaque de verre photographique, L. 13 x l. 18 cm
Musée de Nuits-Saint-Georges. Inv. 92.18.42

Place de la République
© Jean-Louis Bernuy

Un musée ancré dans le présent

L'exposition privilégie une articulation entre le passé, le présent et l'avenir de la cité. Des compositions faites de clichés d'aujourd'hui illustrent les thématiques du parcours. Elles ont été réalisées par Monsieur Jean-Louis Bernuy, issu lui, d'une famille de photographes nuitons (3e génération). Ce regard contemporain permet d'appréhender l'évolution de Nuits-Saint-Georges et nous amène à nous interroger sur les changements qui touchent la ville. Instant'Années de Nuits nous incite à faire des allers-retours entre la ville, telle qu'elle se présente aujourd'hui, et les visuels exposés.



Dispositif participatif « Souvenirs du passé »
© A. Millot

Une exposition participative et collaborative

Plusieurs dispositifs participatifs ponctuent le parcours. Ainsi, vous êtes invités à replacer sur un plan actuel de la ville des lieux ayant disparu ou fortement évolué. Le Musée vous incite également à ressortir vos archives, documents en lien avec le sujet et à en déposer des copies, pour les partager avec les autres visiteurs sur un mur intitulé Souvenirs nuitons.

Enfin, vous pouvez emporter un souvenir en vous photographiant devant le Beffroi en fête muni d'un accessoire mis à disposition ; ou, si vous préférez, vous procurer une affiche ou le livret de l'exposition en vente à l'accueil.



Visite guidée dans le cadre du programme éducatif :
Apprentis photographes !
La Cyance au Musée de Nuits-Saint-Georges
© Musée de Nuits-Saint-Georges

L'exposition : point de départ pour des projets à caractère pédagogiques

Pour la première fois, le Musée participe à la Fête de la Science, dispositif national, dont la thématique 2020 questionne la relation entre l'Homme et la nature.

Une programmation particulière a été mise en place pour huit classes de primaire et du collège. Ces dernières sont venues une première fois suivre une visite guidée axée sur la pratique photographique au début du XXe siècle. La deuxième fois, elles ont participé à des ateliers autour de l'évolution de la photographie et réalisé une page d'herbier grâce à la technique du « cyanotype ». Lors de votre venue, vous pourrez admirer quelques productions des élèves dans l'espace d'accueil !

Découvrez aussi de manière « décalée » quelques objets exposés grâce au livret « Mille et Une Nuits pour conter le Musée ». Gratuit sur demande, ce livret est le fruit d'un projet réalisé en partenariat avec une classe de l'école Henri Challand et le conteur-auteur Jean-Michel Vauchot. Il regroupe quatre contes imaginés par les enfants à partir d'objets issus du parcours d'exposition.

Pour vous tenir informé de la programmation, suivez-nous sur Facebook et sur : <https://ville-nuits-saint-georges.fr/>

Musée de Nuits-Saint-Georges

12 rue Camille Rodier - 21700 Nuits-Saint-Georges

03 80 62 01 37

accueil.musee@nuitsstgeorges.com

Ouvert du 2 mai au 31 octobre 2021 tous les jours sauf lundi et mardi
Réservation de groupes : toute l'année

Pays Nuiton et Pays Beaunois à l'époque gallo-romaine

En l'an 312, un érudit orateur autunois, lors d'un important rassemblement de représentants des différentes provinces romaines, parla de cette contrée devant l'Empereur Constantin. Il la nomma pagus arebrignus et entre autres propos il fit allusion à son vignoble.

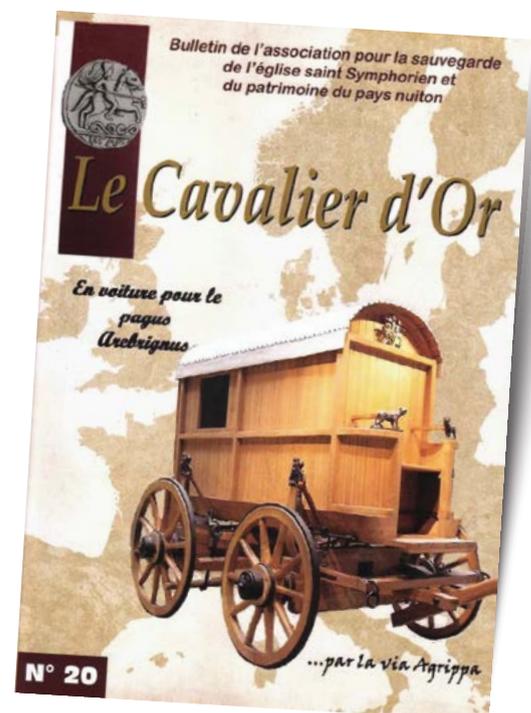
Mais de quoi s'agissait-il exactement ? Quelles étaient les limites de ce territoire ? Pourquoi portait-il ce nom ? La vigne était-elle sur la Côte ? Quelle place économique le vin y tenait-il ?

Les différentes recherches archéologiques ont montré que les Hautes-Côtes étaient traversées par des grandes voies assurant des liaisons commerciales essentielles entre la vallée de la Saône et celle de la Seine et, au-delà, entre le sud-est de la Gaule (Marseille) et le nord-ouest (Boulogne et le Pas de Calais).

A partir d'écrits grecs et latins de l'époque et de rapports de recherches archéologiques publiés depuis le début du XIXe siècle, Madame Danielle Ratel a réalisé une synthèse faisant l'objet du Cavalier d'Or n°20, nouvellement paru. Extraits de textes anciens, photos, plans ..., rien ne manque pour qui désire connaître ce pays au début de notre ère.

Suite à la dissolution du GRAN (Groupe de Recherches Archéologiques Nuiton) cette publication, Cavalier d'Or, est désormais éditée par l'Association pour la Sauvegarde de l'église Saint-Symphorien et du Patrimoine du Pays Nuiton.

Il est possible de l'acquérir au Musée de Nuits-Saint-Georges.



Naissances

2019

NADEAU	Julia
MASALA	Eden
ASAF	Asma
PUBILL	Sorën
GERARD	Clara
COURTAUX	Nathan
MALLET	Peyton
BOUTCHACHA	Amine
BOUDRAS	Victor
DINEL	Nicolas
MINOTTE	Emile

2020

GACHON LAMIRAL	Jana
MARASZAK SAUNIE	Camille
COLOT PHILIPPE	Inaya
DABILA	Noé
ROUX	Hayden
DERANGERE	Calliste
CHRISTOPHE	Robin
GAVIGNET	Hugo
MOLIMARD	Zacharie
GOISNARD	Malia
BONTEMPI	Augustine
AHMED	Esther
GRADELET	Malo
HORVATH	Gabriella
WILLEMIN BOYER	Sofia
DENIZOT	Elisa
GUYON-GELLIN	Tobias
GRIFFON	Enola
CHAROLOY	Lison
JUSTIS	Ethan
REMORIQUET	Basile
LEDY	Constance
SIMONOT	Charlotte
WEILL PIFFAUT	Anatole
YVAN	Alice
GUYOT BUONOCORE	Ana
MILLET	Adèle
MARTINHO	Lucas
CARRE	Gabriel
DUBUISSON	Lily
SCHOTT COMTE	Côme
DUBOIS MAGNIEN	Iris
VITOUX	Ethan
BRÉARD	Zélie
JANOLIN	Luka
LAURENT VIENOT	Charlie

Décès survenus à Nuits

VICTORIO	Joao	84 ans
BRODART épouse JAUGEY	Marcelle	85 ans
GRÉGOIRE épouse LINEY	Véronique	52 ans
LOBREAU veuve GAGNEROT	Lucie	83 ans
COURVOISIER	Gilles	63 ans
CHIFFOLOT veuve MORLOT	Odette	94 ans
JACSON	Hubert	83 ans
PUSSET	Valentin	18 ans
TALFUMIÈRE veuve CARDINAL	Anne-Marie	91 ans
JACOB	Lucien	89 ans
CHOUVIER	Louis	92 ans
GRANJEAN veuve HEBRAL	Colette	84 ans
BOUCHER épouse TARDY	Hélène	76 ans
GENEVRAÏ veuve LOQUIN	Jacqueline	94 ans
CÉDRIN veuve PELLETIER	Rosette	95 ans
PÉROL	Pierre	88 ans
KOPP veuve GEIGER	Jacqueline	91 ans
ROUSSAUT épouse BOUCHARD	Yvette	84 ans
BOUDIER	René	90 ans
LECORNEY veuve BERGER	Paule	81 ans
SCHORLEMMER veuve DOVILLEZ	Nelly	97 ans
BUSSERY-MICHALET	Jean	98 ans
ROUGET	Robert	89 ans
GOUDAL	Eliane	87 ans
BOIS veuve PETIT	Nicole	81 ans
GIRARD	Henri	89 ans
LAROUÉ	Raymonde	98 ans
LATHULIÈRE épouse JASSIONNESSE	Colette	85 ans
COIGNET veuve ROSSETTI	Simonne	89 ans
MAIRET	Jean-Michel	63 ans
ROBIOT veuve BUSSIÈRE	Yvonne	100 ans
DELATTRE épouse HUC	Madeleine	90 ans
FAUTRELLE épouse VERNAY	Suzanne	95 ans
BIASON veuve MORETTI	Marie	91 ans
LE COZ	Louis Lucien	72 ans
CLERGEOT veuve DUPLUS	Georgette	96 ans
PARIS veuve PAUCK	Marie	92 ans
LAROCLETTE veuve LEFRANC	Madeleine	89 ans
BEAUPOIL veuve CHARLEUX	Suzanne	96 ans
LAROCHE	Jean-Claude	62 ans
DUARTE RUIZ veuve CABRILLANA GOMEZ	Maria	92 ans
SECKAR	François	85 ans
CHENOT veuve AMBROISE	Hélène	94 ans
COQUET veuve DESROCHES	Gisèle	86 ans
PUSSEY veuve GOUGES	Paule	105 ans
GAUFFINET veuve JEANNIARD	Solange	88 ans
BEKHEDDA	Mohammed	72 ans
JOBARD	Félix	36 ans
GAUCHE	Daniel	69 ans
BERTHELON veuve GARROT	Marguerite	91 ans
ROMANELLO veuve DE NATALE	Vincenzina	100 ans
BARBIER veuve MAVIEL	Andrée	95 ans
COUPAT veuve BOISSON	Simone	93 ans
ROLET	Jérôme	50 ans
CHARNEAU veuve RAT	Ginette	88 ans



GARDEY veuve SERVEAU
 BONNET
 ADNOT veuve NOBLET
 GUENEVEU
 GROFFIER
 MAUGUIN
 VÉDRENNE
 GAUTHERON veuve FRANCISZOWSKI
 DELABY épouse SUTY
 CONTENT épouse DUPUIS
 GUÉRITZ
 LAFLEUR
 BAILLY
 NOIROT épouse PY
 PONCIN veuve DELAISSEY
 PONSOT veuve BACHELEY
 LAMOURE
 DE MIN
 MOINE veuve PRAT
 THIBAUT veuve FOLLOT
 GABOREAU
 BAVARD veuve FLEUROT
 JAFFLIN veuve MICHAUD
 COTTIN
 DISCOURT
 BONTEMPI
 FLEURY

Geneviève 91 ans
 Christian 60 ans
 Madeleine 92 ans
 Patrick 45 ans
 Robert 89 ans
 Jacqueline 92 ans
 Marcel 90 ans
 Aimée 93 ans
 Eliane 62 ans
 Véronique 60 ans
 Roland 72 ans
 Robert 77 ans
 Michel 92 ans
 Monique 94 ans
 Suzanne 83 ans
 Jeanine 90 ans
 Michelle 87 ans
 Victor 89 ans
 Mathilde 91 ans
 Micheline 94 ans
 Paul 95 ans
 Marie-Thérèse 73 ans
 Christiane 89 ans
 Ginette 87 ans
 André 74 ans
 Mario 98 ans
 Jean-Pierre 79 ans



Mariages

Pierre ALLARD
 & Bénédicte POINSSOT
 2 novembre

Eric RUDZINSKI
 & Christelle NAIGEON
 15 février

Théo JORLAND
 & Anastasiia STAROSTINA
 7 mars

Clément CHAUDONNERET
 & Julie PROST
 11 juillet

Nicolas SOUCELIER
 & Sabrina JIMENEZ SANCHEZ
 22 août

2019

2020

Transcriptions

Décès

BERNASCONI
 MICHAUX veuve BÉJOT
 RECOUVROT
 VIÉ
 DOUSSOT
 GODOT
 LAVIER
 MARRAU
 RAPHET
 GUYON
 PILLAS
 GUION
 ROZIER
 MARTINS FORTUNATO
 FLEUROT

Roberto
 Georgette
 Georges
 Régis
 Guy
 Christophe
 Louis
 Roland
 Christian
 Anne-Marie
 Jean
 Bruno
 Lyliane
 Joaquim
 Louis

GARCIA
 BONNOT
 MAIRET épouse SERMET
 GONZALEZ DURAN
 MILLERE
 DAL-MOLIN veuve MURANO
 FLUCHOT
 ZURIGO veuve BRIGNONE
 GUILLEMARD
 GAUDILLAT
 JACQUEL-BLANC
 PALUCH
 FERREIRA
 GALLAND
 BELIN

Joseph
 André
 Edith
 Francisco
 Yvon
 Louise
 Maurice
 Rosaria
 Michèle
 Marcel
 André
 Alain
 Jean
 Jean
 Dominique

LA REQUALIFICATION DU JARDIN-PARKING ANGLAIS.

« Il faut que tout change pour que rien ne change. » Tel est l'affligeant constat que chacun pourra faire en prenant connaissance du projet de l'équipe au pouvoir pour notre « cher » jardin Anglais. On fait du neuf avec du vieux et on fait pousser du lierre sur les façades pour donner un aspect écolo. C'est un peu court. Pour près d'un million d'euros de travaux que nous finançons, nous, Nuitons, on attendait quelque chose qui ait plus d'envergure. On attendait quelque chose qui marquerait l'histoire du jardin, quelque chose qui prenne le pas sur l'avenir. Bref, on attendait un projet qui soit à la hauteur des enjeux.

Imaginez cet endroit où on aurait pu, pour un tel prix, augmenter l'espace dédié aux aires de jeux pour nos enfants et petits-enfants. Imaginez cet endroit où on aurait pu, pour un tel prix, accroître la beauté du lieu par un fleurissement plus vaste et dont la diversification aurait pu être un véritable ravissement pour nos yeux. Imaginez cet endroit où on aurait pu, pour un tel prix, agrandir les zones où il aurait été possible de venir se prélasser les jours de beaux temps et profiter de notre jardin commun, en famille, toute génération confondue, tous ensemble. Au lieu de tout cela, vous aurez le « Saint parking ». Près de la moitié du jardin Anglais est occupé par le bitume et les voitures alors que cette partie pourrait raisonnablement être déplacé juste à côté, à l'esplanade des Buttes. 250 mètres seulement séparent le monument aux morts de la salle Santona. À peine une minute trente pour les parcourir. Quel dommage !

Mais revenons sur la genèse de ce projet. Initialement, il était simplement prévu de refaire ce parking pour 300 000 €. Comme cela n'est désormais plus subventionné, il a fallu pour nos élus se mettre au vert et habiller cette réfection, uniquement en apparence hélas, d'écologie. Au final, le projet se monte à environ 800 000 €. On veut nous rassurer en nous disant que nous pouvons avoir jusqu'à 650 000 € de subventions, mais avec quelles certitudes ? Quoiqu'il en soit, la voiture n'est évidemment pas l'avenir et, malgré tout, on va refaire un parking qui n'aura plus d'utilité dans les dix à vingt prochaines années. Quel gaspillage !

Ce projet, tel qu'il avait définitivement été arrêté par nos dirigeants, a été présenté au public le 28 septembre dernier. Il ne s'agissait pas d'une réunion de concertation au départ, mais face aux profonds désaccords argumentés des nombreuses personnes dans l'assemblée concernant la question des places de parking, l'équipe municipale a dû céder. Plusieurs d'entre-elles seront ainsi supprimées pour que puisse être intégrée l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au niveau de l'escalier reliant les deux jardins. Si cela montre qu'il aurait été préférable de consulter la population plus tôt et qu'il est toujours possible de se faire entendre, cela prouve également, qu'ensemble, nous pouvons de meilleurs solutions pour le bien être de tous. Il est possible de faire des erreurs, mais une erreur devient une faute pour celui qui persiste.

Nous, Cœur de Nuits, vous avons entendu et, comme vous, nous voulons rendre à ce parc sa vocation première, verte et familiale. C'est une exigence d'avenir et, avec vous, nous ferons tout ce que nous pouvons pour y parvenir.

Daniel Carrasco, Alexandre Suchet, Éliane Quatrehomme.

ARQUEBUSE ET JARDIN ANGLAIS : ENFIN !

La mise en œuvre d'un tel projet a mobilisé les élus de la majorité depuis plusieurs années. Il est désormais en voie de réalisation après de nombreuses concertations et de nombreux arbitrages entre les divers souhaits et intérêts.

Le choix qui a été effectué répond bien aux préoccupations majeures identifiées au cours de la dernière campagne : îlot de fraîcheur où il fait bon se promener, aire de jeux en sécurité, porte d'accès au centre-ville et aux services de la Mairie et de la communauté de Communes, y compris scolaires et culturels.

Il est conforme à nos engagements car il conserve des places de parking (ce point, comme pour Crébillon nous différenciant vraiment de l'autre liste candidate aux dernières élections), il respecte la nature (arbres, végétation, traitements des sols, récupération des eaux de pluie...), et offre des déplacements confortables, accessibles et sécurisés.

C'est à l'évidence un projet abouti dont nous pouvons être fiers.

Nuits-Saint-Georges Passionnément :
toute l'équipe est mobilisée pour une véritable dynamique en direction de tous les Nuitons

À ne pas manquer...

Agenda

 **SOUS TOUTE RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES EN VIGUEUR AU MOMENT DES MANIFESTATIONS** 

- **du 9 au 15 décembre** : Exposition guerre de 1870 – Salle Jean Macé de 10h à 12h et de 14h à 18h, entrée libre
- **10 décembre** : Organisation Téléthon – Marché Couvert de 13h30 à 18h
- **12 décembre** : Guerre de 1870, journée mémorielle
- **13 décembre** : Concert de Noël avec l'Ecole de Musique 15h30 Salle des Fêtes, entrée libre
- **16 décembre** : Don du sang de 15h30 à 19h30 – Maison de Nuits
- **19 décembre** : Noël en ville après-midi récréatif pour les enfants
- **9 janvier** : Vœux de la Municipalité – Maison de Nuits dès 19h30
- **13 et 14 mars** : 60^{ème} Vente des Vins des Hospices de Nuits

La magie de Noël...

Samedi 19 décembre, la ville et ses commerçants vous convient une nouvelle fois à plonger dans la magie des fêtes...



Rendez-vous à 16h30, face à la Mairie (Côté jardin)
le Père Noël fera son apparition aux fenêtres de la Mairie...

Suite du programme prochainement.

MUSÉE DE NUITS-SAINT-GEORGES
ART ET HISTOIRE

INSTANT'ANNÉES
DE
NUITS

2 SEPT. - 31 OCT. 2020
2 MAI - 31 OCT. 2021

EXPOSITION

ENTRÉE GRATUITE

 [VILLE-NUITS-SAINT-GEORGES.FR](https://www.ville-nuits-saint-georges.fr)



NUITS *info* N°27 Novembre 2020

Directeur de la Publication : Alain CARTRON

Comité de rédaction : Nathalie LOIZELET et Olivier BAYLE.

Crédit photos : Mairie de Nuits-Saint-Georges, Art-Mature.

Conception/Réalisation/Impression : Art-Mature - Dépôt légal : Novembre 2020

